





CCE, CFDD et CCS « Consommation » réagissent au projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire

Comment évoluer vers une société durable dotée d'une économie efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive ? Comment la Belgique peut-elle jouer un rôle de premier plan dans l'économie circulaire ?

Pour relever ces défis, le Conseil central de l'économie (CCE) et le Conseil fédéral du développement durable (CFDD) ont appelé l'année dernière l'autorité fédérale belge à mettre rapidement en place un plan d'action fédéral sur l'économie circulaire qui soit compatible avec le plan d'action européen en faveur de l'économie circulaire.

Les organes consultatifs se félicitent donc d'avoir reçu le 25 mai 2021 un projet de Plan d'action fédéral pour l'économie circulaire 2021-2024 et de se voir accorder la possibilité de formuler un avis à son sujet. De manière générale, ils accueillent favorablement le nouveau plan d'action, même s'ils notent que de nombreuses mesures manquent encore de concrétisation claire et de calendrier précis. Ils demandent que leur avis soit à nouveau sollicité ultérieurement, tout au moins pour ces mesures.

Dans leur avis actuel, les organes consultatifs soulignent, entre autres, un certain nombre de points d'attention importants qui avaient déjà été abordés dans leur précédent avis :

- 1. Les organes consultatifs déplorent le manque de cohérence et de coordination du plan d'action avec les initiatives régionales. Ils estiment en effet que des mesures cohérentes se renforceront mutuellement. Il est crucial que des progrès effectifs soient réalisés dans ce domaine. Le plan d'action annonce une nouvelle initiative visant à promouvoir la coopération entre l'État fédéral et les Régions, mais celle-ci n'est pas encore concrète. Lors de la mise en place de cette initiative, il sera important de veiller à ce qu'elle apporte une valeur ajoutée claire aux initiatives déjà existantes, telles que la Plateforme intra-belge de l'économie circulaire.
- 2. Les organes consultatifs réitèrent également leur demande qu'une attention soit accordée aux défis sociaux liés à la transition vers une économie circulaire. Celle-ci aura en effet un impact sur le marché du travail. Dans ce contexte, l'offre d'enseignement et de formation devra être adaptée pour que personne ne soit laissé pour compte. Ces aspects font actuellement défaut dans le projet de plan d'action.
- 3. Un autre point important que les organes consultatifs avaient déjà souligné précédemment est la nécessité d'une application effective de la réglementation. Celle-ci demande du personnel et des moyens suffisants. Pour l'heure, le plan manque également d'une vision des efforts de mise en application par les administrations fédérales de la législation européenne harmonisée sur les produits.

Pour une réaction détaillée au projet de plan d'action, les organes consultatifs renvoient à leur <u>avis</u> <u>sur le projet de Plan d'action fédéral pour une économie circulaire.</u>